

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 20-2019 du 12 septembre 2019

**Objet : Règlementation circulation sur la VC n°20
Traverse de la Citadelle**

Le Maire de la commune de LARDIER et VALENCA,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code Pénal,
Vu l'article 34.3 de la loi N°82.213 relative aux droits et libertés des Communes, départements et régions,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1986,
Vu la demande de l'entreprise AZUR TRAVAUX,

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation des véhicules en chaussée rétrécie sur la *VC n°20 – Traverse de la Citadelle* pour les travaux réalisés par l'entreprise AZUR TRAVAUX représentée par M. TEDESCHI pour raccordement basse tension de M. BERTRAND du 23 septembre au 11 octobre 2019.

ARRÊTE

Article 1: *La circulation des véhicules sera réglementée en chaussée rétrécie sur la VC n°20 – Traverse de la Citadelle du 23 septembre au 11 octobre 2019.*

Article 2: *La signalisation sera mise en place à cet effet par l'entreprise AZUR TRAVAUX effectuant les travaux.*

Article 3: *Le présent arrêté sera affiché conformément à la loi.*

Le Maire,

Rémi COSTORIER

